



Communauté de Communes

## Pour votre sécurité, lors du retrait des déchets



- ☺ Porter des protections adaptées,
- ☺ Démonter sans casser, percer ou scier,
- ☺ Porter les pièces entières à la déchèterie,
- ☺ Humidifier au maximum les éléments pour éviter les envols.
- ☹ Ne pas casser, découper, broser ou frotter les éléments à base d'amiante lié.



**Les déchets doivent être filmés ou emballés « étanches ».**

La mention « **amiante** » doit apparaître sur le conditionnement.

## Pour plus d'information

Collecte réservée aux particuliers du territoire Maine Saosnois\*

S'adresser à :

Communauté de Communes Maine Saosnois-Antenne Bonnétable  
8, rue Mazagran 72110 Bonnétable

Tel : 02 43 52 01 35

Mail : [g.evrard@mainesaosnois.fr](mailto:g.evrard@mainesaosnois.fr)

Le lundi, mardi et jeudi : 9h-12h30 & 14h-18h

Le vendredi : 9h-12h30 & 14h-16h

\* Territoire Maine Saosnois

Ex Saosnois : Aillières-Beauvoir, Blèves, Commerveil, Contilly, Les Aulneaux, Les Mées, Louvigny, Louzes, Mamers, Marollette, Neufchâtel en Saosnois, Origny le Roux, Panon, Pizieux, Saosnes, St Calez en Saosnois, St Cosme en Vairais, St Longis, St Pierre des Ormes, St Rémy des Monts, St Rémy du Val, St Vincent des Prés, Suré, Vezot et Villaines la Carelle.

Ex Pays Marollais : René, Thoigné, Courgains, Monhoudou, Moncé en Saosnois, Nauvay, Avesnes en Saosnois, Peray, Marolles les Braults, Saint Aignan, Mezières sur Ponthouin, Congé sur Orne, Dangeul, Nouans, Meurcé et Lucé sous Ballon

Ex Maine 301 : Beaufay, Courcemont, Brionne les Sables, Terrehault, Jauzé, Courcival, Rouperroux le Coquet, Bonnétable, Nogent le Bernard et Saint Georges du Rosay.



## COLLECTE DE L'AMIANTE LIÉ

**Document constitué de 2 pages à conserver.**

Vous trouverez ci-après toutes les informations et recommandations nécessaires au bon déroulement de cette collecte.





### Comment et quand déposer vos déchets d'amiante lié ?

La collecte est exclusivement réservée **aux particuliers** dont les déchets sont issus d'une construction située sur le territoire Maine Saosnois. Les dépôts sont gratuits et limités à 20 m<sup>2</sup> ou ½ m<sup>3</sup> par foyer.

La collecte sera effectuée à la **déchèterie à Marolles les Braults le lundi 16 septembre 2024 de 14h à 17h30.**

ATTENTION : **Un dossier de pré-inscription** est à compléter et à renvoyer à la Communauté de Communes Maine Saosnois Antenne de Bonnétable – 8, rue Mazagran 72110 Bonnétable, ou par mail **avant le 1 septembre.**

Ensuite vous recevrez un **courrier d'acceptation** semaine 37, prioritairement par courrier électronique, vous précisant l'heure et rappelant les modalités pratiques du dépôt.

**Vous déposerez vous-même vos déchets amiantés dans la benne spécifique. Le gardien n'est pas chargé du dépôt de vos déchets dans la benne.**

Sans inscription au préalable et respect des consignes, le dépôt vous sera refusé.

### Les déchets composés d'amiante lié acceptés

Seul l'amiante-ciment et l'amiante lié à d'autres matériaux inertes seront acceptés.

Revêtements de sol :

- Dalles vinyles amiantées
- Éléments de bardage et de couverture
- Tuyaux / canalisations
- Ardoises
- Tôles ondulées
- Plaques décoratives et de façade



**Les déchets doivent être entièrement filmés ou emballés « étanches ».**

La mention « **amiante** » doit apparaître sur le conditionnement.

*Poser des tasseaux entre les plaques filmées évite de déchirer le film lors du déchargement des plaques. Venir accompagné pour décharger à la main. Engin de levage/déchargement interdit.*

**Dépôt maximum = 20 m<sup>2</sup> ou ½ m<sup>3</sup> par foyer !**

#### ATTENTION

L'amiante libre et l'amiante friable seront refusés dans le cadre de cette collecte. Ils se présentent le plus souvent sous forme de flochage, ou de feutre et sont utilisés normalement pour la protection en incendie, l'isolation phonique des plafonds...

*Pour ce type d'amiante, il est nécessaire de faire appel à une entreprise spécialisée.*



**Votre courrier d'acceptation est obligatoire pour accéder à la déchèterie.**



# Communauté de Communes

## Dossier de pré-inscription Collecte des déchets amiantés.

**Collecte réservée aux particuliers du territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois.**

**Collecte du lundi 16 septembre 2024 de 14h à 17h30  
à la déchèterie intercommunale à Marolles Les Braults.**

**Ce document est à compléter et à renvoyer à la Communauté de Communes Maine Saosnois par courrier au 8 rue Mazagran 72110 Bonnétable ou par mail à [g.evrard@mainesaosnois.fr](mailto:g.evrard@mainesaosnois.fr)**

**Date limite d'inscription : 1<sup>er</sup> septembre.**

### Identification de l'administré

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

N° de tél. portable : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### Type et quantité de déchets à déposer **(déchets filmés que vous apporterez à la collecte)**

- |   |                   |                                     |
|---|-------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Dalles vinyles       | <u>Quantité :</u> | Dimensions (Longueur et largeur) :  |
| <input type="checkbox"/> Tuyaux/canalisations | <u>Quantité :</u> | Dimensions (Longueur et diamètre) : |
| <input type="checkbox"/> Ardoises             | <u>Quantité :</u> | Dimensions (Longueur et largeur) :  |
| <input type="checkbox"/> Plaques plates       | <u>Quantité :</u> | Dimensions (Longueur et largeur) :  |
| <input type="checkbox"/> Tôles ondulées       | <u>Quantité :</u> | Dimensions (Longueur et largeur) :  |
| <input type="checkbox"/> Autres :             | <u>Quantité :</u> | Dimensions (Longueur et largeur) :  |

**Disponibilités (indiquer un ordre de préférence de 1 à 4, 1 étant votre plage horaire souhaitée)**

14h-15h

15h-16h

16h-17h

17h-17h30

**Je reconnais avoir pris connaissance des informations et des conditions fournies par la Communauté de Communes Maine Saosnois, figurant sur le livret joint, pour une collecte réglementaire des déchets amiantés et m'engage à les respecter.**

- Seuls les déchets d'amiante lié sont acceptés (pas de palette),
- La quantité maximum de dépôt autorisée est de 20 m<sup>2</sup> ou 1/2 m<sup>3</sup> par foyer,
- **Les déchets amiantés doivent être filmés/emballés de façon étanche avant l'arrivée en déchèterie (attention aux coins des tôles),**
- La mention « contient de l'amiante » doit apparaître sur le conditionnement,
- Les engins de levage/déchargement sont interdits,

**En cas de non-respect de ces conditions, le dépôt pourra vous être refusé par l'agent de la Communauté de Communes Maine Saosnois.**

**Date et signature**